



## Retards de paiement cotisation

Par **reg9315**, le **04/05/2009** à **00:37**

Bonjour,

je suis assuré pour mon automobile et je paye ma prime mensuellement par prélèvement. Il m'était arrivé que des prélèvements soient refusés par ma banque mais je recevais un courrier et c'était régularisé. Sauf qu'il y a quelques mois, un prélèvement n'est pas passé, mais aucune relance ne m'a été envoyée et ça a bloqué le processus de prélèvements, c'est mon assureur qui ne prélevait plus. Il s'est réveillé et me demande de régler d'un coup 1300 euros. Je suis ok pour régler mais je ne peux le faire en une seule fois, quels sont mes recours en dehors de la solution à l'amiable ?

Par **chaber**, le **04/05/2009** à **06:08**

Bonjour,

Un incident de paiement ne doit pas devenir habituel. L'assureur selon le code des assurances n'est pas obligé de vous envoyer une relance, mais peut très bien vous adresser une mise en demeure LR avec AR vous laissant 30 jours pour régulariser, puis éventuellement résiliation 10 jours après pour non-paiement.

La facilité mensuelle accordée devient caduque et l'assureur réclame en toute légalité le solde de cotisations de l'année. Cela lui est dû même si le contrat est résilié pour non-paiement